



# **CHEMINS DE SELECTION**

**BOBLEIGH**

**LUGE**

**SKELETON**

**SAISON 2009/2010**

## Sommaire

---

- I Préambule
- II Les Commissions
- III Collectif(s) de préparation aux équipes de France
- IV Inscription sur les listes nationales Haut Niveau et Espoir
- V Sélections internationales
- VI Attribution du Matériel de haut niveau

## I - PREAMBULE

- Le Président de la F.F.S.G soumet au Bureau Exécutif (BE) pour approbation, le présent document qui lui aura été transmis par le DTN.
- Après validation de la sélection par le Bureau Exécutif (B.E.) de la F.F.S.G, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres, est responsable de l'inscription des athlètes du Bobsleigh, de la Luge et du Skeleton aux compétitions et championnats nationaux organisés sous l'égide de la F.F.S.G. et internationaux organisés sous l'égide de la FIBT.
- Le Directeur Technique National :
  - est responsable de la mise à jour annuelle de ce document qu'il propose après avis de la Commission Technique et Pédagogique à la validation du Bureau Exécutif.
  - est responsable de l'application des termes du présent document.
  - est responsable de l'établissement des listes nationales des S.H.N. et Espoirs, qu'il propose en début de saison, au Ministre chargé des Sports après validation du B.E.
  - est responsable de la définition des modalités de sélection pour les compétitions et les championnats nationaux et internationaux qu'il propose à la commission de sélection.
  - est responsable de la définition de la planification fédérale pour les équipes de France (E.D.F.) : regroupements, tests de sélection, compétitions et championnats nationaux et internationaux.

Le Président et le DTN proposent à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN) une liste nominative des Athlètes pour validation.

Pour ce faire le Président et le DTN s'appuient sur le document intitulé « *chemin de sélection* » précisant pour la saison 2009/2010 pour le BOBSLEIGH, la LUGE et le SKELETON:

- les critères d'inscription sur les listes nationales des sportifs de haut niveau (catégories Elite, Senior, Jeune) et sur la liste nationale des sportifs Espoir.
- les règles de sélection des Equipes de France pour les compétitions internationales de référence.

### Précision :

Le document intitulé « chemins de sélection » pour le « Bobsleigh- Luge - Skeleton » n'a d'existence légale et réglementaire au sein de la F.F.S.G. que s'il est présenté et validé par le B.E.

## II - LES COMMISSIONS

### I. LES COMMISSIONS

## **A - Commission de sélection (CS)**

Elle est conviée par le Président de la F.F.S.G. pour proposer les sélections nationales et internationales, ainsi que le chemin de sélection, à la validation du B.E.

La Commission de sélection se réunit régulièrement à la demande du Directeur Technique National, du Directeur Technique National Adjoint ou du Directeur des Equipes de France au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres.

### **COMPOSITION :**

- le Président de la fédération ou son représentant ;
- le membre du B.E. en charge du sport olympique et du haut niveau;
- le Directeur Technique National (DTN);
- le Directeur Technique National Adjoint responsable du Département Haut Niveau (DTNA)
- le Directeur des Equipes de France
- le Président de la CSN concernée, avec voie consultative ;
- le médecin fédéral pour avis

La commission de sélection pourra prendre préalablement l'avis de la commission technique et pédagogique ci-après désignée. Les avis de la CS sont consignés au secrétariat général dans un registre établi à cet effet. Les propositions de la CS doivent être validées par le BE.

En cas de vote et d'égalité des voix, celle du Président de la F.F.S.G. est prépondérante.

## **B - Commission Technique et Pédagogique (CTP)**

La Commission Technique et Pédagogique de la DTN se réunit régulièrement à la demande du Directeur Technique National, du Directeur Technique National Adjoint ou du Directeur des Equipes de France au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres.

### **COMPOSITION**

- o le Directeur Technique National
- o le Directeur Technique National Adjoint
- o le Directeur des Equipes de France
- o les Entraîneurs nationaux en charge d'athlètes membres du collectif Vancouver 2010
- o un représentant de la Maison des Entraîneurs
- o des personnes habilitées, sur demande spéciale de la Direction Technique Nationale
- o le médecin fédéral pour avis

## **III - COLLECTIFS DE PREPARATION AUX EQUIPES DE FRANCE**

La Direction Technique Nationale peut identifier, dans le cadre de la préparation olympique VANCOUVER 2010, des collectifs de préparation. L'objectif est de préparer au mieux les athlètes du BLS susceptibles d'être sélectionnés (es) pour les Coupes du Monde, et d'accompagner les sportifs à potentiel vers Vancouver 2010 et SOCHI 2014. L'identification de ces collectifs permet :

- D'attribuer le matériel spécifique fédéral,
- De sélectionner les athlètes du BLS pour les stages fédéraux,
- De sélectionner les athlètes du BLS qui représenteront la France en compétition internationale,

- De constituer les collectifs 2010 et 2014.

Le collectif de préparation aux Equipes de France regroupe les athlètes susceptibles d'être sélectionnés pour participer aux Coupes du Monde et/ ou aux Championnats d'Europe et du Monde Junior et Senior. Il est déterminé pour chaque saison sportive, par la Direction Technique Nationale, notamment à partir des éléments suivants :

- titulaire d'une licence FFSG « compétition » de la discipline bobsleigh, luge ou skeleton,
- résultats aux tests physiques et/ou aux tests spécifiques,
- résultats obtenus au cours des années précédentes lors des compétitions de référence.

Les sportifs retenus dans ce collectif de préparation seront convoqués à l'ensemble des stages de préparation et de tests physiques organisés le cas échéant par la FFSG ;

## **IV - INSCRIPTION SUR LES LISTES NATIONALES HAUT NIVEAU ET ESPOIR**

### **Remarques générales :**

La qualité de sportif de haut niveau peut être retirée

- · par sanction disciplinaire
- · par manquement aux obligations de la charte du sportif de haut niveau
- · pour dopage

### **3.1. Critères d'inscription sur la liste Espoir**

La liste des Espoirs est arrêtée tous les ans au 1 novembre par le Ministre chargé des Sports.

*Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 11*

*Il est institué une liste des sportifs Espoirs regroupant les sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription sur cette liste présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national placé auprès de la fédération concernée mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau*

Le Directeur Technique National propose, tous les ans, au Ministre chargé des Sports, les sportifs à inscrire, après validation du B.E.

En BOBSLEIGH ET SKELETON pour figurer sur cette liste et dans la limite des quotas disponibles, les athlètes de moins de 25 ans doivent réaliser l'une des conditions suivantes :

- Marquer des points dans 2 coupes d'Europe

En LUGE pour figurer sur cette liste et dans la limite des quotas disponibles, les athlètes de plus de 12 ans et moins de 20 ans doivent réaliser l'une des conditions suivantes :

- Avoir concouru à 3 épreuves de la Coupe du Monde Junior la saison précédente.

OU

- Etre classé(e) pour les jeunes filles et les messieurs : 1er, 2ème ou 3ème au Top France au 1er juillet pour les catégories Junior.
- Etre classé(e) pour les jeunes filles et les messieurs : 1er et 2e au Top France au 1er juillet pour les catégories Jeunesse.

L'inscription sur la liste Espoir est valable 1 an.

### **3.2. Critères d'inscription sur liste de Sportif de haut Niveau de ministère des Sports**

La liste des sportifs de haut niveau est arrêtée tous les ans par le ministre des Sports au 1 novembre.

## **A - Catégorie France Elite :**

*Peut être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée par la Commission nationale du sport de haut niveau, une performance ou obtient un classement significatif soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies par la Commission nationale du sport de haut niveau.*

La catégorie Elite recense les sportifs ayant réalisés des performances significatives lors des compétitions internationales de référence : Championnats d'Europe, Championnats du Monde, Jeux Olympiques à savoir :

En Bobsleigh, Luge et Skeleton :

- figurer dans les 3 premiers aux Championnats d'Europe Senior,
- figurer dans les 8 premiers aux Championnats du Monde Senior ou Jeux Olympiques,

L'inscription dans la catégorie « Elite » est valable 2 ans.

## **B - Catégorie France Senior :**

*Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art5*

*Peut être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif sélectionné par la fédération délégataire concernée dans une équipe de France pour préparer les compétitions internationales officielles figurant au calendrier des fédérations internationales durant l'olympiade en cours et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.*

En BLS, peut être inscrit en catégorie Senior dans la limite des quotas disponibles, tout(e) sportif(ve) ayant satisfait à l'une des conditions suivantes:

- sélectionnés aux compétitions internationales de référence : Championnats d'Europe, Championnats du Monde Senior
- classé 3 fois dans les 20 en coupe du monde de la saison

L'inscription sur la liste « Senior » est valable 1 an.

## **C - Catégorie France Jeune :**

*Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 6*

*Peut être inscrit dans la catégorie Jeune le sportif sélectionné dans une équipe de France par la fédération concernée pour préparer les compétitions internationales officielles de sa catégorie d'âge figurant au calendrier des fédérations internationales et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.*

La catégorie Jeune représente les sportif(ve)s de talents ayant réalisé des performances sportives dans les compétitions internationales de référence de leur niveau d'âge : Championnats du Monde Junior, Coupe d'Europe et répondant à l'un des critères suivants :

En Bobsleigh et en skeleton, peut être inscrit en catégorie « Jeune » dans la limite des quotas disponibles, tout(e) sportif(ve) ayant satisfait à l'une des conditions suivantes:

- Avoir moins de 27 ans
- Avoir marqué des points au Ranking Mondial FIBT

En LUGE, peut être inscrit en catégorie « Jeune » dans la limite des quotas disponibles, tout sportif ayant satisfait à l'une des conditions suivantes:

- Etre junior selon le règlement de la fédération internationale (FIL) et figurer dans les 15 premiers du classement par points à l'issue des Coupes du Monde Junior ou 35 premiers du classement par points à l'issue des Coupes du Monde Senior.
- Etre classé(e) au Top France 1er dans la catégorie junior garçon et 1er et 2e dans la catégorie junior fille.

L'inscription sur la liste « Jeune » est valable 1 an.

Remarques :

L'ensemble de ces critères est nécessaire mais non suffisant pour prétendre à l'inscription sur une des listes nationales de sportifs car des quotas par catégorie sont fixés par le Ministère chargé des Sports

Le Directeur Technique National se réserve le droit de maintenir sur la liste Haut Niveau tout sportif (ve) qui, pour des raisons de santé, d'organisation scolaire ou professionnelle dûment constatées, ne pourrait satisfaire aux critères d'inscription précédemment définis, après validation du B.E et avis de la commission technique et pédagogique du Bobsleigh et du Skeleton.

Le Directeur Technique National, au regard des places disponibles, pourra éventuellement inscrire sur la liste des sportifs de haut niveau, des athlètes à fort potentiel ne répondant pas aux critères requis, après validation du B.E et avis de la Commission Technique et Pédagogique du Bobsleigh et du Skeleton.

## **V - LES REGLES DE SELECTION POUR LES COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE**

### **REGLEMENTS ET SELECTIONS**

Les règlements FIBT et annonces officielles des événements internationaux précisent les règles d'engagement et de participation aux compétitions internationales, championnats FIBT et aux Coupes du Monde, Coupes d'Europe, Coupes Inter Continentales et Continentales.

Les modalités de sélections des athlètes français s'établissent en conformité avec les règlements FIBT.

Principes généraux :

Tout club ou athlète peut demander, par écrit, au DTN de participer à une ou plusieurs compétitions internationales FIBT, en dehors de celles planifiées par la commission de sélection, à condition que celle-ci juge son niveau technique suffisant et qu'il puisse en assurer le financement total (hébergement, voyage, nourriture, encadrement, matériel)

- seul(e)s les sportifs(ves) ayant rempli les critères définis dans le chemin de sélection peuvent être sélectionné(e)s par la FFSG pour concourir les épreuves de la Coupe du Monde.

- l'équipage pourra être remis en cause à tout moment par le Directeur Technique National au regard des performances réalisées dans les épreuves de référence,

- seuls (e) les sportifs (ves) sélectionnés (ées) par la FFSG représentent la France et portent les couleurs de la France, lors des Coupes du Monde, des Coupes d'Europe, des Coupes Intercontinentales, des Championnats d'Europe et du Monde,

- le circuit de la Coupe d'Europe, premier niveau de compétition internationale puis les ICC représente le chemin de préparation des athlètes souhaitant se qualifier en Coupe du Monde. Le circuit de la Coupe d'Europe permet également d'identifier des sportifs à potentiel. Les frais de déplacements, d'hébergement, de location de glace, d'engagement, d'encadrement et de matériels peuvent faire l'objet d'une prise en charge partielle par la FFSG.

Pour prétendre à un accompagnement fédéral, le sportif identifié au sein du collectif France doit obligatoirement participer aux différents stages de préparation retenus le cas échéant dans la planification fédérale.

La DTN à Classer les SHN dans 6 groupes

- G1 : médaillés CM/CE = potentiel médaille JO.
- G 2 : Places situées entre n° 4 et N° 8 au CM - CE + Podium Monde Juniors

- G 3 : Places situées entre N°9 et N°16 au CM - CE
- G4 : Sélectionnables aux JO Vancouver.
- G5 : Collectifs 2014 - 2018.
- G6 : Les sportifs inscrits sur liste SHN.

Le groupe 1 est préservé pour la sélection des JO. La DTN se réserve le droit d'évaluer l'état de forme des sportifs de ce groupe.

Les sélections sont arrêtées par le Directeur Technique National selon les performances réalisées et en fonction des quotas attribués par la Fédération Internationale (FIBT).

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

*La participation aux tests de sélection est obligatoire. Toutefois en cas de force majeure et après examen de la demande motivée de l'intéressé(e), le DTN se réserve le droit après avis de la commission de sélection, d'accorder ou non, une dispense de participation.*

*Toute sélection « titulaire ou remplaçant(e) » pourra à tout moment être remise en cause à la suite d'un contrôle d'entraînement non satisfaisant, d'un mauvais comportement ou refus de participation à ce même contrôle ou test de sélection.*

*La sélection d'un(e) sportif (ve) relevant de blessure ou de maladie, devra obligatoirement être validée par le médecin fédéral.*

## CALENDRIER

Le DTN arrête le calendrier prévisionnel des compétitions internationales où la France sera représentée, et le propose pour validation au B.E

## EPREUVES DE COUPE DU MONDE

### *Date*

#### **Bobsleigh et Skeleton :**

- Du 9 au 14 novembre 2009 à Park City (USA)
- Du 16 au 22 novembre 2009 à Lake Placid (USA)
- Du 30 novembre au 6 décembre à Cesana (Italie)
- Du 7 au 13 décembre à Winterberg (Allemagne)
- Du 14 au 20 décembre à Altenberg (Allemagne)
- Du 4 au 10 janvier à Königsee (Allemagne)
- Du 11 au 17 janvier à St Moritz (Suisse)
- Du 18 au 24 janvier à Igls (Autriche)

#### **Luge :**

- Du 16 au 22 novembre à Park City (USA)
- Du 23 au 29 novembre à Igls (Autriche)
- Du 30 au 6 décembre à Altenberg (Allemagne)
- Du 7 au 13 décembre à Lillehammer (Norvège)
- Du 28 au 3 janvier à Königsee (Allemagne)
- Du 4 au 10 janvier à Winterberg (Allemagne)
- Du 18 au 24 janvier à Oberhof (Allemagne)
- Du 25 au 31 janvier à Cesana (Italie)

### *Critères d'âge*

Déterminés par les règles générales des FI.

### *Principes de sélections*

Sont susceptibles d'être sélectionnés les pilotes (Femmes/ Hommes) rentrant dans les quotas de la FI

### **Bobsleigh:**

Des tests de sélection auront lieu en début de saison afin de déterminer la hiérarchie des pousseurs.

### **Luge :**

Tous les tests sélectifs se déroulant sur piste, se réaliseront selon le règlement de la Fédération Internationale - FIL mais avec un format simplifié : les contrôles de poids, de gabarits et de températures se feront sur demande du directeur d'épreuve s'il l'estime nécessaire. Les épreuves sont ouvertes à tous les lugeurs :

EPREUVE	DATE	LIEU
Test physique	Septembre 2009	Macot
Course de poussée	Septembre 2009	Cesana
Course sélection 1	Octobre 2009	La plagne
Course sélection 2	Novembre 2009	Cesana

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

## CHAMPIONNATS D'EUROPE

### **Date**

Bobsleigh et Skeleton du 18 au 24 janvier 2010 à Igls (Autriche)  
Luge du 11 au 17 janvier 2010 à Sigulda

### **Critères d'âge**

Déterminés par les règles générales des FI.

### **Principes de sélections**

#### Les pilotes et skeletonneurs :

- 3 fois dans les 20 premiers en coupe du Monde de la saison 2009/2010.

#### Les pousseurs:

- La sélection des pousseurs sera déterminée en fonction des résultats obtenus lors des tests de sélection et des résultats en coupe du Monde

#### Les lugeurs :

- 2 fois dans les 20 premiers lors 6 premières coupes du Monde à 2 par nation.

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

## CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR

### *Date*

Du 8 au 24 janvier 2010 à St Moritz (Suisse)

### *Critères d'âge*

Déterminés par les règles générales des FI.

### *Principes de sélections*

- Sont susceptibles d'être sélectionnés, les athlètes répondant aux critères de la FIBT pour concourir aux Championnats du Monde Junior (âge, nombre de courses internationales).
- Avoir été au moins une fois dans le 15er d'une coupe d'Europe
- La sélection aux championnats du Monde sera définitive qu'après évaluation du niveau de performance des équipages sur l'ensemble des compétitions internationales.

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

## CHEMINS DE SELECTION SPECIFIQUES AUX JEUX OLYMPIQUES 2010

Le Président de la FFSG soumet au Bureau Exécutif (BE) pour approbation, le présent document qu'il leur a été transmis par le DTN.

Après validation du Bureau Exécutif (BE) de la FFSG, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres, le Président est responsable de l'inscription des athlètes aux Compétitions Internationales et Championnat ISU et de la proposition de sélection à la CNSHN des athlètes qui représentent la FFSG aux Jeux Olympiques.

Pour l'ensemble des disciplines Olympiques, le Président et le DTN proposent à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN) une liste nominative des athlètes pour validation. La CNSHN donne un avis sur la conformité des propositions nominatives au regard des règles fédérales de sélection validées pour les Jeux Olympiques.

Le CNOSF inscrit aux Jeux olympiques de Vancouver les sportifs sélectionnés

### Préambule :

Les athlètes de la FFSG doivent avoir pris connaissance du « guide de l'athlète » édité par le CNOSF et s'engage en outre à :

- respecter la Charte du Comité International Olympique,
- respecter les dispositions réglementaires en vigueur relatives au suivi médical pour les sportifs de haut niveau,
- avoir un comportement conforme à l'éthique de la FFSG et à l'esprit de l'équipe de France Olympique,
- participer à l'intégralité de la programmation sportive planifiée par la DTN,
- ne pas participer du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'à la fin des JO, sauf autorisation exceptionnelle délivrée par le DTN, à des compétitions professionnelles et/ou à des galas

Le DTN se réserve la possibilité de faire toutes propositions qui s'imposent à la CNSHN afin de renforcer le potentiel de l'équipe de France Olympique.

Le DTN veillera à ce que l'ensemble des chemins de sélection soit en conformité avec les dispositions techniques, réglementaires et statutaires des Fédérations Internationales concernées.

La Fédération communique le chemin de sélection aux membres du collectif de l'équipe de France (Site internet FFSG, courriel) dès validation de l'ensemble des documents et de la procédure par la CNSHN.

Le BE de la FFSG a validé ces « chemins de sélection » en date du 27 juin 2009.

**Date**

Du 8 au 28 février 2010 Vancouver (Canada)

**Critères d'âge**

Déterminés par les règles générales des FI.

**Quotas**

Les Quotas sont nominatifs pour la luge, le skeleton et les pilotes de bobsleigh.

Des tests de sélection détermineront la hiérarchie des pousseurs.

Les quotas sont déterminés grâce au classement mondial FIBT.

**Principes de sélections**

Un lugeur, un skeletonneur ou un pilote de bobsleigh faisant un podium en coupe du Monde durant la saison 2009-2010 est présélectionné d'office par la Fédération

Pour les pilotes de bobsleigh et les skeletonneurs :

- Se placer dans les 15 premiers du classement Coupe du Monde de la FIBT à 2 par nation.
- Se classer dans les 10 premiers au Championnat d'Europe à Igls (Autriche) à 2 par nation.

Les pousseurs:

- La sélection définitive des pousseurs sera déterminée en fonction, notamment, des résultats en compétitions internationales et, si nécessaire, d'un test de sélection après les Championnats d'Europe 2010.

Les lugeurs :

- 3 fois dans les 15 premiers lors 6 premières Coupes du Monde à 2 par nation
- Dans les 15 premiers des Championnats d'Europe à Sigulda à 2 par nation

***Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.***

## **VI - ATTRIBUTION DU MATERIEL DE HAUT NIVEAU**

Le matériel acquis par la FFSG et financé par des crédits d'Etat est attribué aux athlètes par le Directeur Technique National après avis de la Commission Technique et Pédagogique. Une convention de prêt sera alors signée entre l'athlète et la FFSG.

Chaque athlète a la possibilité d'utiliser son propre matériel lorsque celui -ci est conforme aux règles FIBT.